

NICE, LE 18 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE

● Assemblée Générale Financière

La Ligue Nationale de Rugby a tenu ce jour son Assemblée Générale Financière de fin d'année à Nice, se prononçant sur les comptes de la saison 2018/2019, arrêtés au 30 juin 2019, lesquels ont été approuvés.

Les revenus de la LNR sur l'exercice 2018/2019 s'établissent à 136,7 millions d'euros, dont 100,7 millions d'euros distribués aux clubs.

● IN EXTENSO SUPERSEVENS

L'Assemblée Générale de la LNR a validé la résolution entérinant les principes définitifs du format de la compétition.

Le Championnat de France professionnel de Rugby à 7 regroupe ainsi :

- quatorze équipes représentant chacune un club de TOP 14 ;
- deux équipes invitées : l'équipe officielle de Monaco, Monaco Rugby Sevens (jusqu'à la saison 2022/2023) et le Barbarians Rugby Club (jusqu'à la saison 2022/2023).

Les équipes sont constituées d'un groupe de quinze joueurs.

Les équipes de TOP 14 sont constituées de :

- trois joueurs professionnels (ou assimilés) minimum, dans les conditions prévues par le règlement de la compétition ;
- douze joueurs pouvant être :
 - des joueurs issus du groupe de joueurs professionnels ou du centre de formation du club,
 - quatre « jokers » au maximum, dans les conditions prévues par le règlement de la compétition.

L'IN EXTENSO SUPERSEVENS sera constitué de quatre étapes, en ce compris l'étape finale, qui se jouent chacune sur une même journée dans un même stade. Les trois premières étapes se déroulent à l'occasion de trois weekends précédant la reprise du TOP 14.

L'étape finale, dont le vainqueur sera Champion de France, sera programmée au mois de novembre, au cours de la période internationale, lors d'un weekend sans TOP 14.

Une étape « évènementielle » unique est organisée le 1er Février 2020 à Paris La Défense Arena. Elle décernera le premier titre de Champion de France professionnel de Rugby à 7.

COMITE DIRECTEUR

● Programmation des demi-finales du TOP 14 2019-2020

Les horaires des demi-finales 2019-2020 du TOP 14 à Nice ont été arrêtés :

- Demi-finale 1 : vendredi 19 juin à 20h30
- Demi-finale 2 : samedi 20 juin à 20h30

● Calendriers 2020-2021

Les calendriers de TOP 14 et PRO D2 seront approuvés lors du Comité Directeur des 4/5 février 2020. Le Comité Directeur de ce jour a d'ores et déjà adopté les dates de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS, ainsi que les dates de la 1ère journée et de la Finale du TOP 14.

IN EXTENSO SUPERSEVENS

Les trois étapes estivales de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS se dérouleront les weekends des 15, 22 et 29 août 2020 dans des villes hôtes annoncées prochainement. La finale aura lieu le weekend du 7 novembre 2020.

TOP 14

La saison 2020-2021 du TOP 14 débutera le weekend du 6 septembre 2020.

Les demi-finales du TOP 14 se dérouleront le weekend du 19 juin 2021 et la finale du TOP 14 aura lieu au Stade de France le weekend du 26 juin 2021.

● Label Stades

Le label Stades a pour objet d'accompagner les clubs professionnels dans leurs projets de construction ou de rénovation de leurs stades. Deux qualifications de niveaux permettent d'acquérir deux types de labels (label RUGBY PRO* et label RUGBY ELITE**).

Le Stade Aurillacois Cantal Auvergne, l'US Montalbanaise et le Stade Montois Rugby Pro ont obtenu le label RUGBY PRO* et le Comité Directeur a ainsi validé l'accès de ces clubs à l'intégralité de leur part du fonds stade.

● Dispositif GPS

Dans le cadre des travaux engagés par la FFR et la LNR pour optimiser le suivi des joueurs et la performance des équipes de France, la LNR a lancé en octobre 2019 une consultation destinée à retenir un fournisseur officiel du rugby professionnel (clubs professionnels et équipes de France) pour un dispositif GPS unique (balises et logiciel).

Trois candidatures ont été retenues pour le second tour de la consultation : Statsports, Catapult et Orange Mac Lloyd.

La décision finale sera connue en février 2020.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51